

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION D'EMPLOI

- La demande doit correspondre aux critères fixés par le Département
- Elle est soumise à l'approbation de la commission permanente
- La participation de la Médiathèque départementale au jury de recrutement est obligatoire

Bénéficiaires

Communes de moins de 10 000 habitants rattachées à un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale par convention de partenariat.

Groupements de communes et communautés de communes ne comportant pas de communes de plus de 10 000 habitants.

Critères d'éligibilité

- Local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public - surface minimum 100 m²
- Ouverture au public d'au moins 12 h/semaine
- Budget d'acquisition de documents d'au moins 2 €/hab. avec un minimum de 2 000 € par an

Conditions d'attribution

- Recrutement mi-temps minimum
- Bibliothèques à vocation intercommunale et groupements de communes : emploi qualifié par la formation initiale intégrale de la Médiathèque départementale (modules de 5 jours + stage pratique en bibliothèque), le titre ABF ou DUT ou DEUST métiers du livre.
- Bibliothèques intercommunales : emploi de niveau catégorie B de la filière culturelle

Modalités de l'aide

- Une seule aide par bibliothèque, pour le 1^{er} poste créé
- Aide dégressive sur 3 ans (50 %, 30 %, 10 %)
- Prise en charge du coût du poste, charges salariales comprises
- Versement de l'aide à partir de la date de création de l'emploi

Procédure d'octroi et de suivi

- Demande d'aide de la commune ou communauté de communes, accompagnée :
 - de la délibération du Conseil municipal ou communautaire indiquant la nature du poste créé et son affectation précise
 - du coût annuel du poste charges salariales comprises
- Signature de la Convention Aides à la création d'emploi
- Fourniture par la collectivité d'une attestation d'emploi et de service fait accompagnée de l'acte de recrutement
- Versement de l'aide par le Département dans le cours du dernier trimestre de chaque année

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contactez votre référent.e de territoire à la Médiathèque départementale.

Dossier de demande à envoyer par mail : secretariat.md@doubs.fr ou courrier.